

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la
Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue mardi
12 janvier 2010, à compter de 19h30 à l'hôtel de Ville
de Ferme-Neuve situé au 70, 12^e rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs :
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et formant quorum,
était également présent Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur
avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

20-01-10 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, appuyé
par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité
d'accepter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

21-01-10 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard, appuyé par
monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité
d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2010 telles que
présentées et décrites ci-dessous.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

REVENUS

TAXES FONCIÈRES	2 393 588 \$
TAXES DE TARIFICATION	544 700 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	337 770 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	398 346 \$
TRANSFERTS INCONDITIONNELS	101 200 \$

TRANSFERTS CONDITIONNELS	657 324 \$
APPROPRIATION DE RÉSERVE (Pont Nibi)	37 500 \$

TOTAL DES REVENUS

4 470 428 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	586 523 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	389 377 \$
TRANSPORT	1 089 635 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	568 576 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	22 211 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	543 644 \$
LOISIRS ET CULTURE	627 897 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	123 895 \$
AUTRES ACTIVITÉS DE FINANCIÈRES	376 670 \$

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4 328 428 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

ADMINISTRATION	3 000 \$
TRAVAUX PUBLICS	100 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	3 000 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR	26 000 \$
LOISIRS ET CULTURE	10 000 \$

TOTAL DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

142 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES

4 470 428 \$

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

0.00 \$

ADOPTÉE

22-01-10

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité d'accepter les taux de taxes pour l'année 2010 comme suit :

FONCIÈRES GÉNÉRALES

0.977 \$ du cent dollars d'évaluation

IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

1.077 \$ du cent dollars d'évaluation

SECTEUR URBAIN (règl. no. SQAE, 270, 165, 167, 44, 252, 45)

0.2541 \$ du cent dollars d'évaluation

À L'ENSEMBLE (règlements no. 43, 59, 63, 69, 74, 75, 84, 92, 95, 102)

0.1079 \$ du cent dollars d'évaluation

DE SERVICES (aqueduc, égout)

6.88 \$ du mètre linéaire

ORDURES (par unité de logement):

Résidences :	131.50 \$
Chalets :	131.50 \$
Fermes :	263.00 \$
Roulottes :	131.50 \$
Commerces :	131.50 \$
Bacs additionnel	120.00 \$

EAU (par unité de logement)

Logements :	158.75 \$
Commerces:	158.75 \$
Secteur Windigo :	50.00 \$

TARIFICATION PARTICULIÈRE

Location de terrain et maisons mobiles	170.00 \$
Roulottes (séjour)	120.00 \$

ADOPTÉE

23-01-10

ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES DE TAXES 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt applicable aux comptes de taxes 2010 et non payés à leurs échéances soit de 8 % l'an.

ADOPTÉE

24-01-10

ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES DE TAXES 2009 ET AVANT

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard, appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt applicable aux comptes de taxes 2009 et avant et non payés à leurs échéances soit de 8 % l'an et ce pour l'année 2010.

ADOPTÉE

25-01-10

ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES COMPTES DIVERS DUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché, appuyé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt applicable aux comptes divers dus à la municipalité et non payés à leurs échéances soit de 12 % l'an et ce pour l'année 2010.

ADOPTÉE

26-01-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 111, RÈGLEMENT SUR LES VERSEMENTS DES TAXES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget, appuyé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 111 et s'intitulant « Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations, à compter de janvier 2010 » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés,
Le maire déclare la levée de l'assemblée à 20h20.

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général